

**HAUT
CONSEIL**
DE L'ÉDUCATION
ARTISTIQUE
ET CULTURELLE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE HAUT CONSEIL

de l'éducation artistique et culturelle

Il a été créé en novembre 2005 pour assurer la promotion des arts à l'école. Il est chargé d'une mission de conseil, de réflexion, de proposition, de veille et de prospective. Il comprend des représentants de l'État, des collectivités locales, des parents d'élèves et des personnalités qualifiées.

Ses présidents, le Ministre de la Culture et le ministre de l'Éducation nationale, lui ont plus précisément confié la mission :

- De proposer des orientations politiques qui soient en cohérence avec les attentes toujours nouvelles de publics diversifiés ;
- D'examiner, avec les acteurs concernés, les conditions de mise en œuvre d'une politique d'éducation artistique généralisée, qui tienne compte des spécificités territoriales et des compétences de chacun ;
- De considérer la qualité de vie culturelle des étudiants et d'en favoriser le développement ;
- D'élaborer une réflexion sur la formation des enseignants, des artistes intervenants et des cadres du second degré de l'Éducation nationale afin qu'elle soit en adéquation avec les besoins de chaque établissement et avec les exigences portées par les programmes ;
- De porter une grande attention aux nouveaux objets et vecteurs culturels qui façonnent l'imaginaire des enfants et des étudiants – et notamment Internet et les jeux vidéos.

Les membres du Haut Conseil auditionnent au cours de séances plénières les porteurs de projets en éducation artistique et culturelle, les acteurs majeurs de la politique d'éducation artistique et les administrations chargées de leur mise en œuvre. Elles permettent aux acteurs de développer leurs positions dans un cadre dialectique fécond et débouchent sur l'identification de solutions concrètes.

Par nature interministériel, composé notamment de représentants des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, le Haut Conseil représente un précieux organe de liaison entre ces deux administrations. Si les séances plénières sont des occasions régulières de contacts rapprochés et informels, les membres du Haut Conseil oeuvrent régulièrement à faciliter les échanges sur certaines questions.

Le Président de la République a fait de l'éducation artistique et culturelle une priorité. Les travaux du Haut Conseil ont participé à cet effort de développement et de renouvellement de l'éducation aux arts et à la culture en proposant une série de mesures prises en compte par les pouvoirs publics.

« l'éducation artistique et culturelle doit être profondément renouvelée. Il faut changer en profondeur la manière dont l'école enseigne la culture et les arts. »

Nicolas Sarkozy,

Les Ministres de l'Éducation nationale et de la Culture ont confié au Haut Conseil la tâche de « poser les jalons d'autres actions futures ordonnées autour de concepts fédérateurs, réalistes et pérennes, permettant à la fois un approfondissement et une généralisation pour tous les élèves et les jeunes concernés. » Le Haut Conseil a ainsi parcouru au cours de ces dernières années un grand nombre de disciplines artistiques : les arts vivants comme les arts visuels ont fait l'objet de la même attention. Tout en explorant chacune des spécificités des arts et des cultures dans leur pratique et dans leur théorie, il a veillé à dégager de ces débats de grandes orientations susceptibles de renouveler les dispositifs et les politiques d'éducation artistique et culturelle, en mettant en avant une exigence de généralisation.

LES MEMBRES

du Haut Conseil

sont nommés par décret pour une durée de trois ans. Il comprend des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des parents d'élèves, et des personnalités qualifiées issues du monde de l'éducation et de la culture.

Frédéric **MITTERRAND**, président
Luc **CHATEL**, président

Didier **LOCKWOOD**, vice-président

Personnalités qualifiées

Yann ARTHUS-BERTRAND, Jacques CHANCEL
Martine KAHANE, Jacques LASSALLE, Antoinette
LENORMAND-ROMAIN, François de MAZIÈRES,
Françoise NYSSSEN, Rick ODUMS

Représentants de l'État

Jean-Michel BLANQUER (MEN, DGESCO)
Jean-François CHAINTREAU (MCC, SCPCI)
Micheline HOTYAT (Recteur), Claude JEAN (DRAC)

Représentants des collectivités territoriales

Myriam CAU (ARF), Vincent EBLÉ (ADF)
Françoise FERAT (AMF)

Représentants des fédérations de parents d'élèves

Didier BLANC (FCPE), Pierrot CANTINA (PEEP)

ÉQUIPE PERMANENTE

Jean-Miguel PIRE, rapporteur général
Alain CASABONA, secrétaire général

Jean-Philippe AUDOLI, Pierre BAQUÉ, Vincent FIGU-
REAU, chargés de mission (à titre bénévole),
Servane DARGNIES, François-Xavier DEMOURES,
Sophie GREINER, Nicolas IDIER, chargés d'étude

Didier LOCKWOOD

Vice-président

Musicien compositeur, fondateur et directeur du Centre international des musiques improvisées à Dammarie-les-Lys, il compte 30 ans de carrière comme violoniste de jazz, plus de 3000 concerts dans le monde entier, 30 CD, 2 ouvrages pédagogiques ainsi qu'une autobiographie publiée chez Hachette Littérature. Plasticien amateur éclairé, Didier Lockwood est un fervent défenseur de la pratique artistique notamment en milieu scolaire au sein duquel il aime partager sa passion.

Alain CASABONA, secrétaire général

Pianiste concertiste et professeur d'éducation musicale de 1973 à 1986, il anime depuis 1980 le Comité national pour l'éducation artistique. Il organise en 1999 le Sommet européen de l'éducation artistique à la demande de l'Unesco. Il réhabilite en 2002 le Grenier des Grands-Augustins, ancien atelier de Pablo Picasso, à Paris. Ce lieu, ouvert gratuitement au public a accueilli les élèves de 270 écoles, collèges et lycées. Le Prix Alphonse Allais lui est attribué en 1994 pour son livre *Histoires à dormir* Dubout. Il a publié en 2007 avec Patrick Renaudot *Le Grenier aux merveilles* aux Editions du Rocher. Il est Président depuis 1998 de l'Académie Alphonse Allais.

Jean-Miguel PIRE, rapporteur général

Chercheur à l'École pratique des hautes études, ancien élève à l'Institut Universitaire Européen (Florence), il est docteur en sociologie et spécialiste des politiques culturelles. Il fut chargé d'enseignement à l'université de Paris VII (1995-2002), chargé de mission auprès de Jacques Rigaud, président de la Commission d'étude de la politique culturelle de l'État puis chargé d'étude à la Fondation Robert Schuman. Il fut également chargé de mission auprès de Brigitte Sauzay, co-directrice de l'Institut Berlin-Brandebourg. Secrétaire de rédaction de la Revue française d'administration publique au Département recherche, publications et administration comparée de l'ENA, il est membre du conseil scientifique de l'Institut culturel franco-germano-luxembourgeois Pierre Werner depuis 2003.

LES PRIORITÉS

Mieux articuler théorie, pratique artistique et pratique culturelle

C'est un objectif premier du Haut Conseil. Fort de ces quatre années de débat, il a mis en exergue trois grandes orientations susceptibles d'inspirer une ambition nouvelle pour la politique d'éducation artistique et culturelle.

Transmettre les fondements d'une culture humaniste

Construire un jugement de goût personnel et critique et éveiller la sensibilité au sein des apprentissages repose sur une culture générale exigeante et toujours vivace : telle doit être l'ambition majeure de l'éducation artistique et culturelle. Eparpillées entre des disciplines scolaires qui échangent peu entre elles, entretenues par des institutions nombreuses et de nature parfois très différente, les humanités doivent pourtant se retrouver autour d'un projet éducatif et sociétal cohérent. C'est à ce prix qu'il sera possible d'éveiller le désir de se cultiver, tout en facilitant la circulation des connaissances et des compétences. Dans ces séances plénières, le Haut-Conseil a donc toujours pris soin de placer cette cohérence au cœur de ses réflexions. L'enseignement d'histoire des arts, par sa transversalité, autorise la communauté éducative à transmettre collectivement des savoirs et des méthodes qui replacent l'exploration sensible et sensée au cœur de l'éducation et dépasse

le formalisme volontiers desséché des apprentissages. Ce souci de sens parcourt tout autant dans les travaux du Haut Conseil les débats conduits autour de la culture scientifique et technique que les délibérations sur la place de la littérature dans l'éducation artistique et culturelle. Véritable laboratoire pédagogique de demain, la transversalité dans le monde scolaire doit pouvoir être, à bon escient, mobilisée pour former, tant les citoyens critiques que les amateurs éclairés.



L'introduction de l'enseignement obligatoire d'histoire des arts, à toutes les étapes de la formation scolaire peut s'imposer comme le socle de cette culture humaniste. Préconisé dès 2006 par le Haut Conseil, il place ainsi l'étude des images – dominantes dans le paysage culturel de la nouvelle génération – au cœur de chaque discipline. Il est l'occasion de leur offrir des clés de compréhension pour mieux appréhender le monde qui les entoure. Son évaluation au brevet des collèges, puis au baccalauréat, est la garantie que l'art ne demeurera pas le parent pauvre de la formation des élèves.

La culture humaniste doit savoir articuler en bonne intelligence mémoire et sensibilité, c'est-à-dire enrichir l'expérience esthétique des arts du présent par ses liens avec le passé, et rendre en quelque sorte familier l'étranger et étrange le plus familier. La pratique et la théorie, si elles se différencient, s'enrichissent l'une par l'autre : il s'agit tout autant de favoriser la pratique culturelle que la formation intellectuelle, tout en accordant à la pratique artistique la place de choix qui lui revient. L'accès de tout un chacun à un patrimoine et à la création contemporaine, dans un souci d'équilibre, n'a pas vocation à faire de toute une génération des artistes professionnels. Mais cette généralisation doit éveiller le désir de culture.

C'est donc aussi en associant chacun des partenaires, en répartissant l'effort entre chacun des acteurs de l'éducation et de la culture selon ses compétences, que cet objectif pourra être mené à bien. Chaque séance plénière explore par conséquent les conditions de possibilité d'une généralisation de l'accès aux disciplines en s'appuyant sur cette tradition du partenariat qui fait la spécificité du système français. Il en explore les forces, mais aussi les faiblesses, tout en reconnaissant son caractère irremplaçable : l'entrée des artistes dans l'espace scolaire tout comme la présence des enfants dans les structures culturelles demeurent des objectifs déterminants.

Découvrir les artistes de son temps

La rencontre avec des artistes est une part essentielle de la sensibilisation aux arts. C'est pourquoi le Haut-Conseil a travaillé à faciliter et à clarifier ces rencontres. La charte nationale sur les résidences d'artistes en milieu scolaire, en cours de publication, est l'un des aboutissements de ces réflexions. Elle a fait l'objet d'un premier débat au cours de la séance dédiée à la photographie dans l'éducation artistique et culturelle. Ce débat s'est prolongé dans une série de rencontre avec les représentants des deux ministères, et a fait l'objet d'un soin particulier lors de la séance consacrée à la musique.

Les résidences d'artistes sont distinctes, mais complémentaires de la pratique artistique en tant que telle. Elles représentent pour les élèves l'occasion d'une relation directe, familière, personnelle avec les artistes. Elles créent un climat très singulier d'échange, de dialogue non réductible à la relation pédagogique. Aussi, pour l'ensemble des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, permettent-elles d'explorer d'autres modes de transmission du goût des arts. Elles sont donc vivement souhaitées par le monde de l'art, lequel se donne aussi comme processus de création, qu'il faut pouvoir découvrir, interroger et observer avec les artistes.



Sans aucunement chercher à remplacer les enseignants des arts – dont la tâche exige des compétences pédagogiques dont ils ont largement fait preuve – ni à créer un quelconque « marché parallèle » pour des artistes auquel manquerait un auditoire, la mise en place des résidences a aussi pour vocation de renforcer les partenariats entre la sphère de l'éducation et celle de la culture, tout en préservant les rôles et les identités de chacun.

Allier la théorie à la pratique, la mémoire à la sensibilité, c'est créer les conditions propices à éveiller en chacun le désir des arts et de la culture.

Mieux former les enseignants et les artistes à transmettre les arts et la culture

La formation initiale et continue des enseignants constitue la pierre d'angle du développement de l'éducation artistique et culturelle. C'était aussi l'une des questions majeures dont le Haut-conseil a été chargé de se saisir. Les propositions formulées dans le rapport de 2007 insistaient sur l'élargissement nécessaire des dispositifs existants – certification complémentaire en histoire des arts ou en théâtre, développement des formations continues délivrées par les pôles de ressources en éducation artistique et culturelle, implication des établissements culturels et des centres de formation universitaires spécialisés (CFMI) ; en effet, les artistes eux-mêmes doivent avoir accès à une formation à la transmission, qui demeure une part essentielle du travail de création.



La réforme de la formation des enseignants devrait permettre de renforcer la formation initiale relative à l'éducation artistique et culturelle, comme d'impliquer plus fortement les départements universitaires d'histoire de l'art, d'études dramatiques ou de musicologie dans les masters d'enseignement. Plus largement, cette réforme contribuera à rapprocher le monde universitaire du monde scolaire. Elle créera notamment les conditions pour que la communauté des historiens de l'art s'engage dans l'édification d'une didactique spécifique à leur discipline. Elle fait aujourd'hui défaut et son développement conditionne largement le succès de la généralisation de l'histoire des arts à l'école. Particulièrement

sensible dans cette matière du fait de sa nouveauté, la question de la didactique doit être posée pour l'ensemble des disciplines artistiques car elle est une clé majeure de développement. Il ne s'agit ici nullement de figer un savoir mais, au contraire, d'interroger les modes d'enseignement à l'aune de leur efficacité pour leur permettre de s'améliorer.

La formation initiale et continue ouvre de nouvelles possibilités à ce souci de transversalité qui, loin de remettre en cause l'excellence, doit contribuer à ouvrir l'horizon des enseignants. Il doit reposer autant sur les travaux universitaires que sur les initiatives individuelles qui auront démontré leur pertinence. Ces initiatives sont en effet une part essentielle de l'actif, et elles doivent pouvoir émerger sans entrave au sein de chaque établissement, selon l'intérêt propre à chaque enseignant porteur de projet.

La formation à la direction d'un projet est ainsi essentielle, comme est déterminante la sensibilisation des chefs d'établissement : ils détiennent souvent les clés pour encourager et valoriser l'engagement des enseignants dans ce domaine. Le développement et la réussite du volet culturel des projets d'établissement, est suspendue à ces formations et ces sensibilisations. La relation entre le monde scolaire et celui des musées, des théâtres, des artistes, ne va pas de soi. Elle suppose des connaissances et des compétences techniques, mais aussi, et peut-être surtout, l'éveil d'une disposition au dialogue, parfois des contraires, qui fait souvent l'essence même de l'art.●

« Nous sommes en définitive face à un choix de société. En montrant que l'art peut permettre d'accéder au savoir, que les émotions et la créativité sont une part essentielle de la culture, nous permettrons de réconcilier un grand nombre de jeunes avec l'école. Nous leur montrerons que le monde scolaire et la vie future demeurent profondément liés par une même exigence : l'édification d'un individu autonome et responsable, capable de déployer sa créativité mais aussi de connaître et de comprendre le monde dans lequel il évolue ; l'art peut, en d'autres termes, contribuer à réconcilier le sensé et le sensible. »

Didier Lockwood

LES RÉSULTATS

Mettre les réflexions théoriques à l'épreuve du réel

Le Haut Conseil s'est réuni une trentaine de fois en séance plénière depuis sa création, au cours desquelles il a auditionné près de 250 personnes

En 2008 et 2009, neuf séances plénières ont été consacrées à l'ensemble des disciplines artistiques : musique, éducation à l'image, littérature, histoire des arts, théâtre, danse, photographie ; l'industrie culturelle et la culture scientifique ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

Il a entendu de grandes figures de l'éducation artistique et culturelle en confrontant leurs réflexions à des expériences de terrain et aux administrations : Marc Fumaroli, Françoise Dupuy, Olivier Py, Reza, Tzvetan Todorov, Jean-François Zygel, Patrick Talbot, Cyril Viallon, Eric de Chassey, Emmanuel Demarcy-Mota, Antoine Compagnon ont parmi d'autres participé aux séances du Haut-Conseil.

Chaque synthèse des débats, qui portent sur des grandes orientations politiques en matière d'éducation artistique et culturelle, s'accompagne de propositions concrètes qui sont susceptibles d'être appliquées par les différents partenaires dans un domaine artistique précis.

Certaines ont été reprises par la circulaire interministérielle d'avril 2008 consacrée à l'éducation artistique et culturelle. D'autres sont en cours de mise en place.

1. L'inscription de l'éducation artistique et culturelle au socle commun de compétences et de connaissances, point fondateur essentiel affirmé dans le premier rapport du Haut Conseil, en 2006, a été le premier signe de réussite de ses membres. Elle garantit la pérennité d'un enseignement spécifique au sein de l'institution scolaire et reconnaît le caractère incontournable des arts et de la culture dans le cursus des élèves.

2. La généralisation de l'histoire des arts à l'école, mise en place à la rentrée 2008 pour l'école primaire, et à la rentrée 2009 pour l'enseignement secondaire est le fruit d'une conviction du Haut Conseil : la sensibilité se nourrit d'une mémoire, et cette mémoire des arts imprègne chaque discipline, artistique et scolaire. Proposée en 2006, l'histoire des arts à l'école contribue à faire sens avec et par-delà les enseignements disciplinaires.

3. La nomination d'un Inspecteur général d'histoire des arts, Henri de Rohan-Csermack, **et d'un historien de l'art parmi les membres du Haut Conseil**, Antoinette Lenormand-Romain, Directrice générale de l'INHA, assurent de la qualité scientifique du nouvel enseignement. Sa forme transversale, nouvelle s'il en est dans le système scolaire, permet l'introduction et le partage de nouvelles méthodes, celles des historiens de l'art, tout en reconnaissant la spécificité de chaque discipline.

4. Le renforcement des dispositifs de formation initiale et continue des enseignants en matière d'éducation artistique et culturelle est aux yeux du Haut Conseil un levier décisif pour la généralisation d'une éducation artistique et culturelle de qualité. C'est pourquoi il s'est particulièrement investi comme facilitateur entre les différents acteurs de la formation.

5. Le volet culturel du projet d'établissement, rendu obligatoire par la circulaire de 2008, est l'occasion de développer des temps et des espaces dédiés à l'art, condition essentielle pour faciliter l'accès de tous aux arts et à la culture. Il est l'occasion pour chaque établissement de nouer des liens privilégiés avec les structures culturelles de son bassin, d'accueillir des artistes en résidence, en partenariat avec les collectivités territoriales, ou de mu-

tualiser des activités culturelles avec les établissements voisins. Chaque école, collège ou lycée devient un acteur à part entière de la politique culturelle de l'Etat. En proposant de développer de nouvelles modalités de partenariat, de mettre en valeur les meilleures pratiques et de former les enseignants et chefs d'établissements à la mise en place de projets, le Haut Conseil propose aux pouvoirs publics des orientations pratiques pour mettre en oeuvre ces orientations.

6. Une charte nationale dédiée aux résidences d'artistes en milieu scolaire, rédigée conjointement par les deux ministères, a été proposée par le Haut Conseil. Il a été l'initiateur et le facilitateur de ce texte qui a vocation à simplifier leur développement tout en répartissant les compétences et les responsabilités de chacun.

Tout en se réunissant en séance plénière régulièrement, les membres du Haut Conseil travaillent de fait au suivi de leurs propositions et à leur mise en place, et à faire connaître les bonnes pratiques et les expériences originales. Ce sont au total près d'un demi-millier de personnes qui ont été entendues en séance plénière au cours de ces quatre dernières années. L'expérience de chacun, enracinée dans un contexte particulier, permet à chaque proposition d'être confrontée à l'épreuve du réel.

De nombreux acteurs des arts et de la culture interviennent régulièrement lors des séances plénières du Haut Conseil. Parmi eux **Laurent Bayle**, directeur de la Cité de la Musique, **Olivier Bonfait**, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Provence, **Patrick de Carolis**, PDG de France-Télévisions, **Eric de Chassey**, directeur de la Villa Médicis et professeur d'histoire de l'art à l'Université de Tours, **Catherine Clément**, philosophe et écrivain, **Antoine Compagnon**, professeur au Collège de France, **Emmanuel Demarcy-Mota**, directeur du Théâtre de la Ville, **Françoise Dupuy**, danseuse, **Marc Fumaroli**, professeur au Collège de France, **Alain Kerlan**, professeur en sciences de l'éducation à l'Université Lyon II, **Nadeije Laneyrie-Dagen**, professeur d'histoire de l'art à l'École Normale Supérieure, **Marie Muracciole**, critique d'art et responsable du département des publics du Jeu de Paume, **Michel Poivert**, professeur d'histoire de la photographie à l'Université Paris I, **Olivier Py**, directeur de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, **Guy Reibel**, compositeur et professeur de musique, **Reza**, photographe, **Jean-Pierre Sarrazac**, professeur à l'institut d'études théâtrales de l'Université Paris III, **Bernard Stiegler**, philosophe, **Patrick Talbot**, directeur de l'école de la photographie d'Arles, **Tzvetan Todorov**, **Cyril Viallon**, danseur et chorégraphe, **Jean-François Zygel**, compositeur, improvisateur et pédagogue.



LES CHANTIERS

poursuivre la généralisation

En proposant de nouveaux modes de transmission des arts, tout en invitant à développer les dispositifs déjà existants, les travaux du Haut-Conseil ont contribué à renforcer les politiques d'éducation artistique menées par les pouvoirs publics. Pour approfondir leur mise en œuvre, il a ouvert de nouvelles pistes de réflexion qu'il aura à cœur de soutenir dans les prochaines années.

Poursuivre la mise en œuvre de l'enseignement d'histoire des arts

Le Haut-conseil entend poursuivre son action dans la continuité en donnant la priorité à l'accompagnement des réformes qu'il a pu inspirer. En particulier, l'articulation en bonne intelligence de l'enseignement transversal d'histoire des arts avec les arts plastiques demeure un souci constant : il veillera à ce que l'enseignement théorique et l'apprentissage pratique puissent trouver leur équilibre, en favorisant le dialogue entre la communauté des historiens de l'art et celle des plasticiens, dont la tradition intellectuelle, différente, s'est parfois opposée. Une séance plénière consacrée à ce sujet est d'ores et déjà programmée au printemps 2010.

Cette articulation, qui reste sa priorité, se manifeste dans le soutien qu'il apporte aux dispositifs de formation des enseignants et à leur déclinaison à l'échelle territoriale. Il suivra plus spécifiquement le développement des Plans Académiques de Formation dans l'Académie

de Créteil, qui s'est montrée très innovante sur les projets d'éducation artistique et culturelle. Plus largement, il s'agira de faire remonter les bonnes pratiques qui naissent sur le terrain, adaptées aux contextes dans lesquels elles se déploient.

Il sera tout aussi attentif au regard que portent les artistes sur ces enseignements et sur les projets qui en découlent. Didier Lockwood, le Vice-président du Haut-Conseil, a ainsi proposé que chacun des établissements innovants, au sein des Académies, soit parrainé par un artiste de renommée nationale ou internationale qui soit à même de les soutenir, de les guider, et de les aider dans leur recherche de financements.

Favoriser l'accès de chacun au spectacle vivant

L'éducation aux arts dans leur historicité doit aussi prendre en compte le spectacle vivant. À cet égard, une attention doit être portée à l'histoire de la mise en scène, les études dramaturgiques, et le texte théâtral dans sa spécificité. Mais elle doit pouvoir être articulée à des parcours spécifiques, dans lesquels chaque élève peut trouver sa place, au sein de parcours spécifiques qui, en amont comme en aval, les prépare au spectacle auquel ils iront assister dans l'établissement culturel partenaire. En 2007, le Haut-Conseil avait appelé à développer les « sorties de classe » dans les musées, les théâtres et les salles de concerts, qui soient distinctes de sorties récréatives. Il a suivi en observateur en 2009 la rédaction d'un projet de charte « d'école du spectateur » par un groupe de travail constitué d'associatifs et d'acteurs culturels. Et il soutient, plus largement, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des élèves au spectacle vivant, qui prendrait aussi en compte les singularités et les disparités territoriales.

Le souci de favoriser l'accès de tous aux arts vivants dans le parcours scolaire s'appuie aussi sur la nécessité de proposer des formations spécifiques à ceux qui ont le désir d'approfondir leur maîtrise des arts vivants. Ainsi, la répartition des compétences entre les établissements d'enseignement relevant de la tutelle du Ministère de la Culture et les établissements scolaires doit pouvoir être



plus visible. Elle s'accompagne, pour les conservatoires et les écoles de musique, d'une attention portée à leurs pratiques pédagogiques. Le Haut-Conseil, en organisant une séance plénière sur l'éducation musicale en juin 2009, a soutenu la réforme en cours des conservatoires et souhaite contribuer à la création de nouveaux outils pédagogiques pour que la formation qu'ils délivrent corresponde aux attentes de publics diversifiés, tout en leur offrant la possibilité de découvrir d'autres mondes musicaux.

Engager une réflexion de grande ampleur sur l'accès aux œuvres facilité par leur numérisation

Il s'agira enfin de faciliter la généralisation de l'éducation artistique et culturelle en explorant les possibilités d'un accès de tous aux œuvres d'art. À ce titre la libération des droits pour motifs pédagogiques est l'une des préoccupations majeures du Haut-Conseil. Enjeux essentiels au regard des disparités territoriales, notamment pour les établissements situés en zone rurale, les reproductions permettent à chacun le contact avec les œuvres d'art. L'accès en toute régularité aux œuvres, qui

doit s'accompagner d'outils pédagogiques adéquats, permettra en outre une éducation au respect des conditions de leur production, et une découverte de créations originales à condition que cet accès soit en adéquation avec les moyens qui peuvent être mis en œuvre par les institutions. Une réflexion sera menée avec les acteurs publics et privés de diffusion des œuvres. La convention cadre signée avec la RMN ouvre de fait de nouvelles perspectives à ce sujet.

La numérisation du patrimoine culturel s'inscrit dans ce souci de rendre visible les richesses du patrimoine et de la création en France ; elle doit pouvoir faire l'objet d'un approfondissement théorique et pratique et être reliée à des dispositifs pédagogiques sur lesquels se concentreront les attentions des membres du Haut-Conseil. Elle est aussi un moyen de prendre acte des nouvelles pratiques culturelles, et notamment la « culture de la chambre », en offrant d'autres ressources et des outils d'analyse aux digital natives, dont l'accès à la culture passe en priorité par des moyens de communication numériques. La séance plénière d'avril 2009 consacrée aux jeux vidéo a mis au jour la nécessité de mieux diffuser l'histoire et les analyses de ces pratiques, en tenant compte de la spécificité de l'outil vidéoludique dont l'effet peut être distinct de son contenu.●

SÉANCES PLÉNIÈRES

du Haut Conseil

Les séances plénières du Haut Conseil réunissent ses membres pour des auditions. En l'espace de trois ans, la majeure partie des disciplines artistiques ont été explorées. Une trentaine de séances plénières ont jusqu'ici été conduites au cours desquelles les membres du Haut Conseil ont entendu près de 250 personnes.

La synthèse de chaque séance est publiée dans le rapport annuel et mise en ligne.

ARCHITECTURE

- L'action pédagogique de la Cité de l'architecture et du patrimoine (24 avril 2007)

COLLECTIVITÉS LOCALES

- L'éducation artistique et culturelle en région : l'exemple de Vitry-le-François et du département de la Marne (27 mars 2007)
- Le rôle de la ville dans l'enseignement artistique et culturel périscolaire : l'exemple de la ville de Paris (octobre 2007)

CULTURE SCIENTIFIQUE

- La culture scientifique dans l'éducation : l'exemple de la Cité des Sciences et de l'Industrie (24 juin 2008)

DANSE

- La danse à l'école, de la maternelle à l'université. Enjeux sociaux et pédagogiques (16 décembre 2008)

ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

- Cohérence et transversalité des parcours en éducation artistique et culturelle (27 février 2006)
- L'éducation artistique et culturelle dans le premier degré : programmes, évaluations et pratiques (29 mai 2006)
- Etat des lieux dans le primaire. Présentation du rapport de l'Inspection générale : « La mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement primaire » (25 septembre 2007)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION DES ENSEIGNANTS

- L'éducation artistique et culturelle et la formation des enseignants : la réforme des IUFM (27 mars 2006)
- L'art et la culture dans l'enseignement supérieur - l'exemple de l'Académie de Paris (26 septembre 2006)
- La culture dans la formation des élites (7 mars 2007)

HISTOIRE DE L'ART – HISTOIRE DES ARTS

- L'histoire de l'art dans la scolarité : vers un enseignement d'histoire des arts obligatoire (18 décembre 2007)
- La formation initiale et continue en histoire de l'art des enseignants chargés du nouvel enseignement obligatoire d'histoire des arts (28 octobre 2008)
- La création artistique et l'enseignement de l'histoire des arts (11 mai 2010)

IMAGE ET ARTS VISUELS

- Le rôle de l'audiovisuel et de la télévision en matière d'éducation artistique et culturelle (octobre-novembre 2006)
- L'éducation à l'image (27 mai 2008)
- La place de la photographie dans l'éducation artistique et culturelle (28 janvier 2009)
- Les jeux vidéos et l'éducation artistique et culturelle : conflits et complémentarités (28 avril 2009)

LITTÉRATURE

- La place de la littérature et la maîtrise de la langue dans l'éducation artistique et culturelle (22 février 2008)

MUSIQUE

- La place de l'Opéra de Paris dans l'éducation artistique et culturelle (30 janvier 2007)

- Le rôle des Centres de formation des musiciens intervenants (CFMI) dans l'éducation musicale au sein du cycle primaire (18 décembre 2007)
- La place de la musique dans l'éducation artistique et culturelle (23 juin 2009)

THÉORIE ET ORGANISATION

- Auditions de Muriel Marland-Militello et de Pierre Baqué (30 janvier 2006)
- L'éducation artistique et culturelle : financement et égalité des chances (26 juin 2006)
- Qu'est-ce que l'éducation artistique et culturelle ? Auditions de Marc Fumaroli, Alain Kerlan et Bernard Stiegler (19 décembre 2006)

THÉÂTRE

- Les arts du spectacle en milieu scolaire (24 avril 2006)
- La place du théâtre dans l'éducation (8 décembre 2009)

colloques et séminaires

COLLOQUES ET JOURNÉES D'ÉTUDES

- « Pourquoi enseigner l'histoire de l'art à l'école ? Héritage italien et perspectives françaises » (Florence, 22 et 23 mai 2009) avec notamment Marc Fumaroli, Cesare de Seta, Eric de Chasse, Olivier Bonfait et Nadeije Laneyrie-Dagen.
- « Généalogie des politiques éducatives en matière artistique et culturelle - XVIIIe-XXIe siècle (INHA, 19 juin 2008) avec notamment Marie Lavin, Marie-Claude Genêt-Delacroix, Catherine Bertho-Lavenir et Alain Bonnet.

SÉMINAIRE

- « Les politiques éducatives en matière artistique et culturelle : généalogies et perspectives actuelles »
- Les politiques éducatives des musées (12 mai 2009)
- Musique, école et société (22 juin 2009)
- Repères historiques et témoignages (13 octobre 2009)
- L'histoire de l'art : un nouvel humanisme ? (18 décembre 2009)

SOUTENIR LA RECHERCHE

Le développement du débat public sur des bases rationnelles suppose que soit encouragée la recherche fondamentale. Or, la place de l'art et de la culture dans l'éducation est rarement étudiée sous l'angle politique. Si les sciences de l'éducation ont largement étudié le rôle de l'art, l'histoire et la sociologie des politiques éducatives restent à faire.

En cohérence avec sa mission de promotion, de développement et même d'« invention » de ce champ de l'action publique, le Haut Conseil a donc développé un soutien à la recherche scientifique en suscitant l'émergence de ces problématiques dans le champ scientifique, comme il le fait dans le champ du débat public. Son activité se manifeste ici dans le soutien qu'il apporte à deux catégories d'initiative, systématiquement menées en partenariat avec des établissements scientifiques de premier plan.

Des colloques. Une première manifestation s'est tenue à Florence les 22 et 23 mai 2009 en partenariat avec l'Institut italien des sciences humaines (SUM) et l'Institut français de Florence sur le thème « Pourquoi enseigner l'histoire de l'art à l'école ? Héritage italien et perspectives françaises ». Le prochain colloque est prévu pour les 15 et 16 juin 2010 en partenariat avec l'Institut Courtauld, l'Institut français de Londres, et un établissement scolaire prestigieux, le Whitgift school. Il portera sur le thème « L'enseignement des arts visuels en Grande-Bretagne et en France ».

Un séminaire régulier. Parallèlement à ces colloques internationaux, un séminaire régulier portant sur l'art et la culture dans les politiques éducatives se tient à l'INHA, en partenariat avec le Haut-Conseil : il s'agit d'un séminaire de recherches doctorales transdisciplinaires, dirigé par Dominique Poulot (Université Paris I), Jean-Miguel Pire, notamment en qualité de chercheur à l'EPHE, et coordonnée par Nicolas Idier (Université Paris IV).

L'exploration des dispositifs étrangers. La réflexion portée en France par le Haut Conseil s'enrichit aussi de l'étude des bonnes pratiques étrangères. L'étude des pratiques britanniques et des dispositifs italiens ont fait l'objet d'une attention particulière.

[30 SÉANCES PLÉNIÈRES,
250 PERSONNES AUDITIONNÉES]

Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle

Institut national d'Histoire de l'art - 2, rue Vivienne, 75002 Paris

www.education.arts.culture.fr